

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SEANCE DU 21 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet, Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint, M. Vincent LELONG, payeur départemental, Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation, Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Présents:

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Laurent VANDENDRIESSCHE (suppléant de M. Jean-Paul RAYNAUD), Claude BOUSQUET, Jean GASC (suppléant de M. Christophe TESTAS), Georges BOUSQUET, André FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, Jacques BOURGES (suppléant de Mme Régine MASSOUTIE), Thierry GINESTET, Jacques LASSERRE, Jacques THOUROUDE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Virginie JOUAN (suppléante de CNE Christian MERCIER), SGT Franck VIALA, CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Serge ENTRAYGUES, Jean-Marie FABRE, André MAILLE, Bernard MIRAMOND, LTN Patrick DELMON. Mme Nelly BARTHES.

Secrétaire: Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 17 / présents : 12 / pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 10 mars 2014.

RAPPORT N°016/CA - 03/14

OBJET : Programme de reconstruction du centre de secours de CS CARMAUX et enveloppe budgétaire subséquente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- le programme de reconstruction du centre de secours de Carmaux, joint en annexe;
- I'enveloppe prévisionnelle de l'opération de maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction du centre de secours, fixée à 3 000 000 €. Cette enveloppe fait l'objet d'une autorisation de programme 2014-2016, d'un montant de 3 000 000 €.

 Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le 31 mars 2014

et de la publication-notification du 31 mars 2014

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN président du Conseil d'Administration,